

Au contraire, c'est un acte méritoire. L'absence de la personne incriminée ne change rien à l'affaire. Les faits ne sont pas absents. Ils sont restés en Canada avec leurs conséquences. Chacun a droit de les apprécier à sa façon. Cette appréciation est urgente au moment où les sociétés sont encore indécises; elle est même indispensable dans ce temps où la Législature sur le point de se réunir sera appelée à statuer sur une nouvelle organisation de la Chambre d'agriculture. Dans trois mois il eût été trop tard.

M. Perrault sortira de cette impasse avec le bénéfice de ses bonnes intentions. Personne ne les lui contestera. C'est tout ce qu'il peut demander au public.

Le blé de la Mer Noire, la Chambre d'agriculture et M. Jos. Perrault.

M. le Rédacteur,

Enfin M. Perrault a obtenu seize cents piastres de la Chambre d'agriculture. Il va partir pour l'Europe, devant se rendre jusqu'à Odessa, chargé par 14 sociétés d'agriculture d'acheter du blé de la Mer Noire à cinq piastres le minot, et des Percherons à mille piastres. Excellente spéculation, puisque, d'après les renseignements du commerce pris à meilleure source, le blé ne lui reviendra pas à plus de deux piastres et demie le minot. Il pourra même l'acheter à Marseille où l'on trouve d'immenses quantités de blé d'Odessa. M. Perrault doit être fier du bon effet de sa circulaire aux sociétés d'agriculture. Il y a de quoi car le tour est trop bien joué.

Au commencement de la discussion, on rapporte que M. Perrault a essayé d'avoir des scrupules. Il ne voulait pas voter sur une question qui lui était personnelle.

Suivant lui, la société de Verchères seule avait pris l'initiative de cette importation. Les autres sociétés suivaient le courant, d'elles-mêmes, spontanément. Oubliant ses 75 circulaires et les appels chaleureux de sa *Revue*, il a eu le courage de dire qu'il ne s'en mêlait pas. Mais, à la fin, voyant la discussion devenir sérieuse, et prendre une mauvaise tournure, il a essayé de faire violence à ses scrupules et aux convenances de sa position. Il est venu mettre le poids dans le plateau de la balance. Il le fallait bien, le salut de la patrie était en danger. Sans le voyage d'Odessa, pas de récolte de blé l'année prochaine. Famine dans le Bas-Canada!

Tout cela s'est fait, ajoute la rumeur, malgré une vive opposition de la part de l'hon. P. J. O. Chauveau, l'hon. J. Beaubien, du Dr. J. C. Taché et du Révd. M. Pilote.

A chacun la responsabilité de ses actes, avec les conséquences de ses votes.

L'opposition ne refusait pas un octroi qui eût un caractère général d'utilité pour toutes les sociétés d'agriculture. Car, disait-elle, les libéralités de la chambre ne doivent pas se concentrer sur 14 sociétés à l'exclusion des 61 autres qui voudraient rester étrangères à la spéculation de M. Perrault. Elle s'opposait seulement à l'octroi d'une somme d'argent qui ne devait profiter qu'à un petit nombre.

La chambre d'agriculture doit ses encouragements et ses faveurs à toutes les sociétés également. Une contre-résolution fut donc proposée par l'hon. Dr. Beaubien, à l'effet d'allouer tant par cent, jusqu'au maximum de \$60 à chaque société sur la somme affectée pour l'importation de l'étranger de blé ou grains de semence, animaux, etc. Mais cela ne pouvait pas convenir au désintéressement de M. Perrault. Il s'écriait, de temps à autre, dit la rumeur: Quoi! on veut me voter trente sous lorsque je demande une piastre! La bouche parle souvent de l'abondance du cœur. Cette fois, tout le monde criera à la sincérité de cette naïve exclamation.

Cet amendement fut perdu, paraît-il, par la voix prépondérante de l'hon. U. J. Tessier, président *pro tempore*. Car il y avait égalité de voix, quatre pour, quatre contre: pour, l'hon. P. J. O. Chauveau, l'hon. J. O. Beaubien, le Dr. J. C. Taché, député-ministre de l'agriculture au gouvernement fédéral, et le Révd. M. F. Pilote, de Sainte-Anne; contre, l'hon. U. J. Tessier, l'hon. Ross, l'hon. U. Archambault, M. Jos. Perrault et M. Marsan, professeur d'agriculture à l'Assomption.

Dans l'octroi d'une part égale faite à toutes les sociétés indistinctement, M. Perrault n'eût pas trouvé son compte. Aller en Europe au nom des sociétés d'agriculture du Bas-Canada, et, ce qui vaut mieux, aux frais de la chambre d'agriculture, n'y a-t-il pas de quoi faire tourner la tête? Peu importe l'ouverture par laquelle l'argent entre dans l'escarcelle, quand on a la pièce, on la tient. C'est le principal de l'affaire. Une piastre par minot, ce n'est rien; mais quand on peut aller jusqu'à 1600 minots, ça vaut la peine.

Ce bon et zélé patriote, dit la rumeur, aurait voulu avoir encore bien plus que cela. N'a-t-il pas proposé, au début de l'assemblée, de mettre la main sur les seize mille piastres de la chambre d'agriculture, pour acheter le blé et les percherons, sauf remboursement à même l'octroi de l'année prochaine? En cas de non succès dans ses opérations, il offrirait, comme sûretés collatérales, des parts de banques, des débetures du gouvernement ou des hypothèques.

On croira peut-être qu'une telle proposition a été vivement repoussée par toute l'assemblée. Point du tout. La votation a donné quatre contre quatre, non compris M. Perrault, qui s'est abstenu cette fois par délicatesse de conscience. L'opposition a dit qu'il n'était pas de la dignité de la chambre de faire avec l'un de ses membres des transactions commerciales de cette nature. En effet, cela sentait trop la boutique. Le public apprendra que, dans la chambre d'agriculture, quatre membres ont du moins compris cela. Elle a dit aussi qu'en vue de fonder un musée agricole pour la province de Québec, elle avait acheté des collections d'une grande valeur et qu'une partie de son capital devait être affectée annuellement au développement graduel de cette importante fondation. On a voulu faire comprendre à M. Perrault que la chambre ne devait pas prêter son nom ou son argent pour lui faire faire une spéculation de commerce, que le blé de la Mer Noire était suffisamment répandu en Canada, puisque l'on pouvait s'en procurer partout—que le blé qu'il voulait vendre cinq piastres le minot ne lui viendrait certainement qu'à deux piastres et demie au plus—que ce fait était bien établi par deux lettres au président de cette chambre, l'une du consul anglais à Odessa, en 1867; l'autre de M. Ogilvie, de Montréal, M. P. P., qui a visité Odessa l'année dernière. La première de ces lettres a été lue à l'assemblée du 1er décembre, l'autre dans cette assemblée.

Ce n'était pas par pure distraction que M. Perrault voulait puiser à pleines mains dans la caisse de la chambre. Il venait d'écrire ce qui suit dans le numéro du mois de décembre de sa *Revue*: "Seize mille piastres sont au crédit de la chambre d'agriculture, et ce capital dort improductif, au lieu d'être employé au progrès agricole. Avec cette somme, la chambre d'agriculture pourrait importer des étalons de choix pour être vendus à l'enclère aux sociétés de comtés. Elle pourrait encore importer des semences de blé, d'orge, d'avoine, de lin, de chanvre, et autres plantes reconnues les meilleures. La loi ne lui fait-elle pas un devoir de prendre l'initiative de ces importations?"

M. Perrault a voulu faire peser sur les délibérations de la Chambre les 14 sociétés qui lui ont demandé du blé de la Mer Noire et des percherons. Dans le paragraphe de la *Revue* cité plus haut: "Nous ne craignons pas d'affirmer que si les sociétés,